
L'UNION EUROPÉENNE AGIT POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Jacques Chirac, alors Président de la République, prononça à la tribune de l'ONU une formule devenue célèbre : « la Maison brûle et nous regardons ailleurs ». Quinze ans après, c'est encore largement vrai, mais cette fois les opinions publiques et l'Union européenne commencent à se mobiliser sur ce sujet qui sera dominant durant tout ce siècle, voire davantage. Car nous sommes dans une situation d'urgence climatique et environnementale.

L'Europe reste le continent le plus vertueux, ou le moins en retard, sur la lutte contre le réchauffement climatique et pour la protection de l'environnement. L'union européenne a adopté son premier programme d'actions pour l'environnement en 1972. Elle a été un acteur majeur de l'accord de Paris (COP 21 en 2015) adopté par 195 pays, premier accord mondial sur le climat. Son but principal est de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C d'augmentation. En 2014, la Commission a présenté une série d'objectifs et de mesures pour 2030. Ils ont été réhaussés en 2018, ses objectifs pour 2030 étant actuellement, pour tous les Etats-membres :

- Au moins 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990 (objectif contraignant)
- Porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie (objectif contraignant adopté en 2018)
- Améliorer d'au moins 32,5% l'efficacité énergétique par rapport aux projections faites en 2007.

Les objectifs de réduction des émissions de GES de l'UE reposent notamment sur l'instauration d'un marché de « droits à polluer » pour les entreprises industrielles, ou système d'échange de quotas d'émission. Ainsi, il y a un plafond de

pollution industrielle, revu à la baisse chaque année. Ce marché couvre 11.000 installations électriques et industrielles sur tout le territoire de l'UE. Les obligations de réduction s'appliquent aussi au domaine des transports (route, air, mer), de l'agriculture, du logement et des déchets.

Par exemple, pour les voitures neuves, l'objectif de réduction des émissions de CO² d'ici 2030 est de -37,5%, de -31% pour les camionnettes neuves, et de -30% pour les poids-lourds.

Dès l'installation de la nouvelle Commission européenne, le 1^{er} décembre, la nouvelle présidente, Ursula von der Leyen, a lancé le « **Pacte vert** » (Green Deal), qui sera la priorité absolue de toute la mandature de 5 ans. Le nouveau Parlement européen s'est également associé à cet **objectif ambitieux consistant à parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2050**, soit la compensation à 100% des émissions de CO² (autant d'émissions captées ou absorbées qu'é émises). Madame von der Leyen envisage même de relever les objectifs à 50% (et non plus 40%) des réductions des émissions.

Certains pays vertueux de l'UE (pays scandinaves, baltes) atteignent déjà des bons scores pour le développement des énergies renouvelables, les autres sont à la traîne.

Ces énergies renouvelables sont très nombreuses : énergie solaire, thermique et photovoltaïque, énergie hydraulique, éolienne, géothermique, biomasse, déchets biologiques, pompes à chaleur, etc.

La Banque européenne d'investissement (BEI), qui prête des fonds à taux très bas (1%) aux collectivités ou entreprises pour des projets innovants, va réorienter ses aides vers des projets décarbonés. L'UE va débloquer **1.000 milliards €** sur 10 ans pour aider les Etats-membres à agir, notamment les plus pauvres ou les plus en retard. L'UE dispose également du programme **Natura 2000**, un réseau de 26.000 zones naturelles protégées, dont 7.300 en France.

Des fonds sont prévus aussi pour préserver ou améliorer la qualité de l'eau, de l'air, le recyclage des produits, la réduction des déchets, les écosystèmes, la

protection de la faune et de la flore, la lutte contre le gaspillage (alimentaire, eau, électricité etc). Il faut aussi replanter massivement des arbres, en ville notamment, pour donner de l'ombre et capter le CO².

L'UE envisage aussi de mettre une **taxe carbone** à ses frontières extérieures, afin de bloquer tout produit non conforme à ces dispositifs. Elle peut compter sur le soutien massif des opinions publiques, notamment les jeunes qui se mobilisent dans le monde entier pour la sauvegarde de la planète et de l'Humanité.

Un tel défi est gigantesque, de par la diversité des actions (car il faut agir sur tous les facteurs en même temps pour être efficace), la durée des opérations (plusieurs décennies) et le coût des dispositifs, évalués pour les 27 pays de l'Union à 250 milliards € par an.

Mais la santé des citoyens européens est, comme partout ailleurs dans le monde, menacée par la pollution atmosphérique, déclenchant la multiplication des asthmes, bronchites, bronchiolites, maladies cardiovasculaires. Le bilan est lourd : **en France, 19.000 décès** prématurés par an, dont 15.000 pour cause cardiovasculaire. Et l'Institut national de veille sanitaire a chiffré le coût de la santé dû à la pollution à 32 milliards € par an. Mieux vaudrait prévenir que guérir.

La planète est en danger. L'espère humaine, du coup, aussi. Chaque citoyen européen (ou de la planète !) doit être responsable, et agir lui-même, au quotidien, pour modifier un peu son mode de vie et de consommation. On aura fait ainsi un pas de géant. Nous n'avons plus le choix.

Comme disait Antoine de Saint Exupéry : « l'avenir, ce n'est pas ce qui va arriver, c'est ce que nous allons faire ! »

Alain MALEGARIE
